



Conseil Municipal du 27/04/2020

Séance ordinaire

COMMUNE D'ARDON

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2020, s'est réuni en visioconférence, le 27 avril 2020 à 16h00.

Membres présents : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE (Maire), Jean-Paul ROCHE (1^{er} adjoint), Guy LASNIER (2^e Adjoint), Véronique FAUVE (3^{ème} Adjointe), André RAIGNEAU (4^{ème} Adjoint), Jean-Claude DALLOT, Marc VILLAR, Sylviane CHEVRIER, Nathalie FROUX, Gaël VERRIER, Anne REAU et Marylène URBANIAK et Michel TATIN.

Membres absents ayant donné pouvoir : Monique BILLOT ayant donné pouvoir à Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE.

Membres absents : Odile KOPP-HABERT.

Début de séance : 16h00

Fin de séance : 16h45

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) : Marc VILLAR à L'UNANIMITÉ.

1. DÉLIBÉRATIONS

1.1 AFFAIRES GENERALES

1.1.1 City stade : choix de l'entreprise de terrassement

Délibération N° 2020-029

Rapporteur : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Madame le Maire rappelle que compte tenu de la situation particulière dans laquelle nous sommes, il est probable que pour beaucoup d'entre nous, les prochaines vacances scolaires se passent à Ardon. Il serait alors opportun que le citystade soit opérationnel.

Par ailleurs, les compléments d'information réclamés lors du dernier Conseil Municipal sont parvenus et permettent aujourd'hui aux élus de faire le choix de l'entreprise de terrassement.

Madame le Maire présente donc le comparatif des offres reçues. Ce comparatif a été transmis préalablement à l'ensemble des conseillers, leur permettant d'en prendre connaissance avant le conseil municipal.

Les offres techniques et financières sont donc présentées, ainsi que les délais de réalisation.

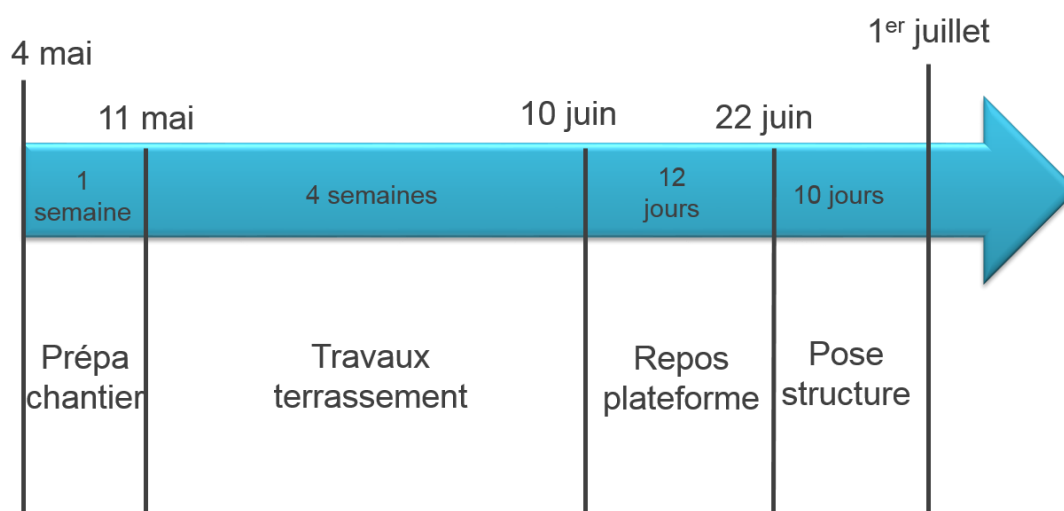
Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, l'option gradins présentée avait fait l'objet d'un avis défavorable, compte tenu de son coût particulièrement élevé.

	SERVA TP	TPVL	STPA
COÛT TOTAL HT	63 000.00	61 085.00	65 670.40
Offre après remise commerciale		59 085.00	
Rappel City S. (HT)	43 601,00		
Coût total HT hors gradins	106 601,00	102 686,00	109 271,40
Coût TTC	127 921,20	123 223,20	131 125,68

Ainsi, le coût total de l'équipement s'élève à 123 K€ TTC, si l'entreprise TPVL est retenue.

Toutefois, ce projet a fait l'objet de demandes de subventions, permettant de réduire considérablement le coût résiduel pour la commune avec un reste à charge de l'ordre de 30 K€, déduction faite des subventions du Département et de la Région (par le biais du CRST- Contrat Régional de Solidarité Territoriale).

Madame le Maire précise qu'en validant le choix de l'entreprise, le planning de réalisation pourrait être le suivant :



Monsieur TATIN s'interroge sur la pertinence de cette réalisation compte tenu du contexte économique qui va suivre la crise sanitaire actuelle. Il remarque également que le skate park, après avoir connu une période de forte fréquentation, semble qu'aujourd'hui moins utilisé.

Cependant, Monsieur DALLOT précise que depuis le début du confinement, le skate park est beaucoup plus sollicité.

L'ensemble des conseillers estime qu'il s'agit d'un équipement sportif complémentaire à l'offre actuelle, qui pourra servir à toutes les générations, à l'enseignement scolaire, à la pratique sportive familiale et à l'ensemble des jeunes de la commune. Sachant que la population communale évolue et que l'arrivée de nouveaux lotissements implique une augmentation des tranches d'âges les plus jeunes.

Monsieur TATIN demande également si les subventions sont acquises, compte tenu du contexte actuel. Madame le Maire et Monsieur ROCHE répondent que la subvention du Département est actée et que celle de la Région (CRST) est également inscrite dans l'enveloppe globale disponible jusqu'au 1^{er} juillet 2020 (versements jusqu'au 1^{er} juillet 2021).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE (13 voix pour, 1 voix contre : M. TATIN) :

NE RETIENT PAS l'option gradins

CHOISIT l'offre la plus avantageuse pour la commune, à savoir l'offre de la société TPVL

AUTORISE le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

1.1.2 City stade : plan de financement

Délibération N° 2020-030

Rapporteur : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Madame le Maire présente le plan de financement actualisé :

Objet	Coût
Structure City S. (HT)	43 601,00
Terrassement (HT)	59 085,00
TOTAL HT	102 686,00
TOTAL TTC	123 223,20

Financeurs	Montant
Département (Volet 3- projets d'intérêt communal)	32 000,00
Région (CRST)	41 074,40
FCTVA (récupéré N+2)	20 200,00
Reste à charge commune	29 948,80

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE (13 voix pour, 1 abstention : M. TATIN) :

APPROUVE le plan de financement

SOLLICITE une subvention de 41 074,40 € (40%) à la Région Centre au titre du CRST pour l'installation d'un city stade

CHARGE le Maire de toutes les formalités

Aucune autre question diverse n'étant abordée et l'ordre du jour étant désormais épuisé, Madame le Maire remercie le conseil et clôt la séance à 16h45.